



## Constat amiable avec police

-----  
Par chiraz

Bonjour ce matin j'ai eu un mini accrochage avec la police qui était en intervention, j'étais sur la voie du milieu et celle de la police était sur la droite et la voiture ma coupé la voie en venant sur la mienne or que j'étais déjà lancé.

Lors du constat le policier à bien confirmer qu'il était lui en tord à cause de leur intervention et qu'il n'a pas fait attention en me doublant.

Cependant je voulais savoir ce que l'assurance peut dire car je n'ai toujours pas de réponse de leur part ?

Es que l'assurance peut me faire tenir responsable ? Car ils étaient en intervention et que sur le constat il y a cocher que le gyrophare était allumé? Or que il m'a quand même doublé sachant qu'il n'y avait aucun espace entre les deux voiture et heureusement que j'ai freiné bien à temps.

Pourriez-vous me donner votre avis svp.

merci d'avance

-----  
Par morobar

Bjr,  
Vu d'ici sur une allée avec plusieurs voies de circulation vous roulez sur la voie du milieu et le véhicule de police vous double par la droite puis se rabat sur votre file en vous accrochant.  
Déjà vous êtes en infraction code de la route R412-9 qui oblige à circuler sur la voie de droite sauf pour doubler un véhicule.  
Pour le reste vous paraissez ne pas avoir cédé le passage à un véhicule de police en intervention, gyrophare en fonction.  
J'avoue que vous pourriez prendre une part de responsabilité dans cet accident.